

Assemblée Générale Sodexo

Avis de convocation

Mardi 30 janvier 2024
à 10h30

Salons de l'Hôtel
des Arts et Métiers
9 bis Avenue d'Iéna,
75016 Paris



Assemblée Générale Ordinaire

Mardi 30 janvier 2024 à 10h30

Sommaire

1	Informations générales	2
2	Comment participer à l'Assemblée Générale ?	3
3	Comment remplir le formulaire de vote ?	5
4	Chiffres clés	6
5	Pluxee - Informations clés	7
6	Ordre du jour, exposé des motifs et projets de résolutions à l'Assemblée Générale	10
7	Demande d'inscription à l'e-convocation	12
8	Demande d'envoi de documents et renseignements complémentaires	13



CLUB ACTIONNAIRES

Le Club Actionnaires de Sodexo a pour but de renforcer le lien personnel entre l'entreprise et ses actionnaires, de fournir une information en direct sur l'actualité de Sodexo et de ses services et de proposer un espace d'information et d'échange dédié.

Pour en devenir membre, il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur www.sodexo.com, section « actionnaires ».

Édité par Sodexo. Conception et réalisation : Labrador. Rédaction : Sodexo. Crédits photographiques : ©CS/CAPA PICTURES, Nicolas Gouhier, GettyImages, Sodexo tous droits réservés. Impression : Labrador.

Ce document est imprimé en France sur un papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement chez un imprimeur certifié Imprim'Vert.





Sophie Bellon,

Présidente du Conseil d'Administration
et Directrice Générale



Chère/Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à une nouvelle Assemblée Générale, qui se tiendra le **mardi 30 janvier 2024 à 10h30 à l'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna, 75116 Paris.**

Comme vous le savez, nous avons annoncé au cours de l'exercice 2023 un projet de spin-off et de cotation de l'activité Avantages & Récompenses, renommée Pluxee.

Cette opération vise à créer deux pure players de premier plan dans des marchés en forte croissance. Elle permettra aux deux entreprises de bénéficier d'un positionnement clair sur leurs marchés respectifs, d'une stratégie plus ciblée, et de ressources dédiées qui donneront à chacune les moyens d'atteindre son plein potentiel.

Lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2023, vous avez déjà pu vous prononcer, et avez adopté 2 résolutions pour préparer la mise en œuvre de ce projet. Lors de cette nouvelle Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement, nous souhaitons désormais finaliser cette opération afin de mettre en œuvre le spin-off et la cotation de Pluxee.

Vous trouverez dans les pages qui suivent toutes les informations utiles et pourrez également, si vous le souhaitez, suivre en direct le déroulement de cette Assemblée sur notre site internet www.sodexo.com.

Je vous prie d'agréer, Chère/Cher Actionnaire, l'expression de ma considération la plus dévouée.

Sophie Bellon

Informations générales

Retransmission de l'Assemblée

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct (en français et en anglais) et sera également disponible en différé sur le site Internet de la Société www.sodexo.com (rubrique Investisseurs – Actionnaires – Assemblées Générales).

Demande d'envoi de documents

L'ensemble des documents concernant l'Assemblée Générale est tenu à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et est disponible sur le site Internet de la Société www.sodexo.com (rubrique Investisseurs – Actionnaires – Assemblées Générales).

Afin d'accompagner la Société dans sa démarche en faveur du développement durable, les actionnaires sont encouragés à les consulter et à les télécharger en ligne.

Pour les actionnaires souhaitant obtenir une version papier de ces documents, un formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements est disponible à la fin de la présente brochure de convocation.

Des démarches en ligne simplifiées

Depuis 2020, dans le cadre de sa démarche de développement durable, Sodexo propose à ses actionnaires d'adhérer à l'*e-convocation* et l'*e-voting*.

Forts du succès rencontré, nous encourageons ceux qui le souhaitent à adhérer à ce service et ainsi exercer leurs droits de manière plus simple et plus rapide.

Pour tout renseignement

Service relations actionnaires

Courrier : Communication Financière/Club Actionnaires Sodexo

255, quai de la Bataille de Stalingrad

92866 Issy-les-Moulineaux CEDEX 9

E-mail : clubactionnaires@sodexo.com

Tél. : +33 (0) 1 57 75 80 54

Modalités d'accès aux Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers

9 bis avenue d'Iéna - 75116 Paris

Bus : lignes 32 et 63

Métro : ligne 9 – Station Iéna.
Suivez ensuite la sortie Musée Guimet.

Vélib' : station Longchamp - Place d'Iéna

Taxis ou VTC : dépose-minute devant ou à proximité de l'Hôtel des Arts et Métiers

Parking à proximité : parking Kléber - Trocadéro URBIS PARK (INDIGO) – 65 Avenue Kléber - 75116 Paris



Comment participer à l'Assemblée Générale ?

30 janvier 2024

Quelles conditions remplir pour participer à l'Assemblée ?

Seront admis à participer à l'Assemblée, les actionnaires qui justifieront de leur qualité d'actionnaire par l'inscription en compte de leurs actions au nominatif ou au porteur le **vendredi 26 janvier 2024 à zéro heure, heure de Paris** (soit le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, ci-après « J-2 »).

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-2 dans les comptes-titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes-titres au porteur qui, sur demande des actionnaires au porteur souhaitant participer à l'Assemblée, justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Société Générale (établissement centralisateur de l'Assemblée mandaté par Sodexo) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration (« formulaire de vote ») ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Comment participer à l'Assemblée ?

Les actionnaires ont la possibilité :

- d'assister personnellement à l'Assemblée ;
- de donner pouvoir à la Présidente de l'Assemblée ;
- de donner pouvoir à toute autre personne (physique ou morale de leur choix) ; ou
- de voter par Internet ou par correspondance.

Pour ce faire, ils peuvent participer et voter à l'Assemblée :

 **avec le formulaire papier** envoyé à chaque actionnaire au nominatif et que les actionnaires au porteur peuvent obtenir auprès de leur intermédiaire financier ; ou

 **par Internet** via la plateforme VOTACCESS ouverte du vendredi 12 janvier 2024 à 10h00 au lundi 29 janvier 2024 à 15h00 (heure de Paris).

Nous vous recommandons de ne pas attendre cette date limite pour vous connecter au site et saisir vos instructions.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée mais peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

Assister personnellement à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée, vous devez demander une carte d'admission. Deux possibilités s'offrent à vous :



Avec le formulaire papier

- **Si vos actions sont au nominatif**, demandez votre carte d'admission en retournant le formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal. Il suffit pour cela de cocher la case A dans la partie supérieure du formulaire, de dater et de signer au bas du formulaire.
- **Si vos actions sont au porteur**, demandez à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres qu'une carte d'admission vous soit adressée.

L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le lundi 29 janvier 2024 devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation afin de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 à l'accueil de l'Assemblée.

En aucun cas les demandes de cartes d'admission ne doivent être retournées directement à Sodexo.



Par Internet

- **Si vous êtes actionnaire au nominatif** (pur ou administré), connectez-vous au site sécurisé [Sharinbox www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) à l'aide de votre code d'accès et du mot de passe qui vous ont été adressés par courrier par Société Générale Securities Services. Suivez ensuite la procédure indiquée à l'écran.
- **Si vous êtes actionnaire au porteur**, connectez-vous sur le portail de l'établissement teneur de votre compte avec vos codes d'accès habituels et cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Sodexo pour accéder au site VOTACCESS. Suivez ensuite la procédure indiquée à l'écran.

Seul l'actionnaire au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au site VOTACCESS pourra faire sa demande de carte d'admission par Internet.

Voter par Internet ou par correspondance, donner pouvoir à la Présidente de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix



Avec le formulaire papier

- **Si vos actions sont au nominatif**, renvoyez votre formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.
- **Si vos actions sont au porteur**, demandez votre formulaire de vote auprès de l'intermédiaire financier qui gère vos titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété, vous devrez retourner votre formulaire de vote à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Société Générale Securities Services – Service Assemblée Générale – 32, rue du Champ de Tir – CS 30812 – 44308 Nantes CEDEX 3.

Afin que votre formulaire de vote dûment rempli et signé et, le cas échéant, votre désignation ou révocation de mandataire soient valablement pris en compte, il devra être envoyé à votre intermédiaire financier suffisamment en amont pour être reçu par la Société Générale au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée, soit le vendredi 26 janvier 2024 à 23h59 (heure de Paris).

En aucun cas les formulaires de vote papier ne doivent être retournés directement à Sodexo.

Si votre établissement teneur de compte n'est pas adhérent à VOTACCESS, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : mandataireAG.group@sodexo.com. Ce courrier électronique devra impérativement contenir les informations suivantes : le nom de la société concernée, la date de l'Assemblée, vos nom, prénom, adresse, références bancaires ainsi que les nom, prénom et, si possible, l'adresse du mandataire que vous souhaitez désigner. Vous devrez impérativement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres d'envoyer une confirmation écrite de votre demande à la Société Générale Securities Services, Service Assemblée Générale – 32, rue du Champ de Tir – CS 30812 – 44308 Nantes CEDEX 3.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à cette adresse électronique. Toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être ni prise en compte ni traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le lundi 29 janvier 2024 à 15h00 (heure de Paris).



Par Internet

- **Si vous êtes actionnaire au nominatif** (pur ou administré), connectez-vous au site sécurisé [Sharinbox : www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) à l'aide de vos codes d'accès et du mot de passe qui vous ont été adressés par courrier par Société Générale Securities Services. Suivez ensuite la procédure indiquée à l'écran.
- **Si vous êtes actionnaire au porteur**, si votre établissement teneur de compte est adhérent à VOTACCESS, identifiez-vous sur le portail Internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels et cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Sodexo pour accéder au site VOTACCESS. Suivez ensuite les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté d'adresser des questions écrites à la Présidente du Conseil d'Administration à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Ces questions doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'attention de la Présidente du Conseil d'Administration de la Société (SODEXO – « AG 30 janvier 2024 » – 255, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux) ou par e-mail à l'adresse électronique suivante : communication.financiere@sodexo.com. Cet envoi doit être effectué au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le mercredi 24 janvier 2024.

Pour être prises en compte, ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte émanant d'un établissement teneur de compte habilité.

La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société (www.sodexo.com), dans une rubrique consacrée aux questions-réponses de l'Assemblée Générale. Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée aux questions écrites dès lors qu'elles présenteront le même contenu.

Comment remplir le formulaire de vote ?

1. Pour assister à l'Assemblée : cocher la case A. Puis dater et signer en bas du formulaire.
2. Droit de vote simple.
3. Droit de vote double pour les actions inscrites au nominatif depuis au moins quatre ans.
4. Pour voter par correspondance : cocher la case et indiquer votre vote sur chacune des résolutions, dater et signer en bas du formulaire.
5. Pour donner pouvoir à la Présidente de l'Assemblée Générale : cocher la case. Puis dater et signer en bas du formulaire.
6. Pour vous faire représenter à l'Assemblée Générale par votre conjoint, par un autre actionnaire ou par toute autre personne (physique ou morale) de votre choix : cocher la case, indiquer les nom et prénom du mandataire, dater et signer en bas du formulaire.
7. Quel que soit votre choix, ne pas oublier de dater et signer en bas du formulaire.

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

1 JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form



Société Anonyme au capital de 589 819 548 Euros
Siège Social : 255, Quai de la Bataille de Stalingrad
92130 Issy Les Moulineaux
301 940 219 R.C.S. Nanterre

**Assemblée Générale Ordinaire
du 30 Janvier 2024 à 10H30**
Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers
9 bis, avenue d'Iéna - 75116 Paris

**Ordinary General Meeting
on January 30, 2024 at 10.30 a.m.**
at Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers
9 bis, avenue d'Iéna - 75116 Paris

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account **2**

Nombre d'actions / Number of shares Vote simple / Single vote

Nominatif / Registered

Porteur / Bearer **3**

Nombre de voix - Number of voting rights Vote double / Double vote

4 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". // I vote YES at the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		A		B	
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>																		
11		12		13		14		15		16		17		18		19		20		C		D	
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>																		
21		22		23		24		25		26		27		28		29		30		E		F	
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>																		
31		32		33		34		35		36		37		38		39		40		G		H	
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>																		
41		42		43		44		45		46		47		48		49		50		I		K	
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>																		

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:
 - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. // I appoint the Chairman of the general meeting.
 - Je m'abstiens. // I abstain from voting.
 - Je donne procuration [cf. au verso verso (4)] à M. / Mme ou Mlle. Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint [see reverse (4)] M. / Mrs or Miss. Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
 To be considered, this completed form must be returned no later than:
 sur 1^{ère} convocation / on 1st notification sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification
 à la banque / to the bank 26 janvier 2024 / January 26, 2024

7 Date & Signature

5 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

6 JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée
I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting

M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution; no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (admission card / proxy vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale *
 If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / proxy vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

Chiffres clés

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial en matière d'alimentation durable et d'expériences de qualité, à tous les moments de la vie : éducation, travail, soin et divertissement.

Le Groupe se distingue par son indépendance, son actionnariat familial de contrôle et son modèle de croissance responsable. Son portefeuille d'activités intègre, d'une part, des services Sodexo de Restauration et de Facilities Management et, d'autre part, des solutions Pluxee d'Avantages aux salariés, activité pour laquelle le Groupe ⁽¹⁾ a annoncé un projet de spin-off et de cotation début 2024.

Cette offre diversifiée répond à tous les enjeux du quotidien avec un double objectif : améliorer la qualité de vie de nos collaborateurs et de tous ceux que nous servons, et contribuer au développement économique et social ainsi qu'à la protection de l'environnement dans les territoires où nous exerçons nos activités.

Pour Sodexo, croissance et engagement sociétal vont de pair.

Chiffres clés au 31 août 2023

Sodexo
(hors Pluxee)

22,6 Mds€

de chiffre d'affaires

430 000

collaborateurs

Groupe
(Sodexo et Pluxee)

23,7 Mds€

de chiffre d'affaires consolidé

14,6 Mds€

de capitalisation boursière

1^{er}

employeur privé français dans le monde ⁽²⁾

Membre des indices
CAC Next 20, CAC 40
ESG, CAC SBT 1.5, FTSE4Good
et **DJSI**

Source Sodexo

(1) Compte tenu de la relative certitude du spin-off de Pluxee, les comptes de l'exercice 2023 sont présentés conformément aux dispositions de la norme IFRS5, dans laquelle Pluxee est considérée comme une activité non poursuivie. Afin de clarifier le format des informations fournies dans ce document, l'utilisation des termes "Sodexo" et "Groupe" est précisée : "Sodexo" = Activités poursuivies post spin-off ; "Groupe" = Groupe Sodexo dans sa forme historique, consolidant globalement les Services sur Site et Pluxee.

(2) Classement 2023 Forbes Global 2000.

Pluxee - Informations clés

Grâce à une plateforme technologique dédiée à l'engagement et aux avantages collaborateurs qui bénéficie d'un leadership de longue date dans un écosystème digital avancé et évolutif, Pluxee offre une expérience utilisateur complète pour aider les employés à se sentir engagés, motivés, soutenus financièrement et reconnus. Deuxième acteur mondial sur le marché des avantages aux salariés, Pluxee propose à plus de 500 000 clients et 36 millions de consommateurs dans 31 pays plus de 250 produits et services, allant des titres repas et alimentaires aux chèques-cadeaux, en passant par des avantages mobilité, des programmes de récompenses et de reconnaissance, ainsi que des programmes d'engagement et des aides publiques.

Description du spin-off

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a annoncé son intention de réaliser le spin-off et la cotation de son activité Pluxee, et ainsi créer deux pure players, leaders sur leurs marchés, bénéficiant tous deux de modèles économiques fortement générateurs de trésorerie et renforcer chacune des deux entités pour exécuter leur stratégie respective et réaliser pleinement leur potentiel sur des marchés en forte croissance.

Pluxee organisera un Capital Markets Day le 10 janvier 2024, au cours duquel Aurélien Sonet, Directeur Général, et l'équipe de direction présenteront leur plan stratégique et fourniront leurs perspectives pour l'exercice 2024 et à moyen terme.

Au préalable, le prospectus sera mis à disposition après approbation par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*) et de son passeport européen auprès de l'Autorité des Marchés Financiers française.

Pluxee sera cotée le 1^{er} février 2024 sur Euronext Paris, sous réserve de l'approbation des résolutions lors de cette Assemblée Générale, de la décision d'admission d'Euronext et des conditions de marché.

Les droits de vote double existants des actionnaires seront maintenus au sein de Pluxee qui sera immatriculé aux Pays-Bas, permettant ainsi à Bellon SA de conserver un rôle d'actionnaire de contrôle à long terme dans Pluxee. La résidence fiscale de Pluxee sera maintenue en France.

Une nouvelle marque

« Pluxee ouvre un monde d'opportunités en créant des expériences collaborateurs responsables et personnalisées au travail et au-delà. »



En se dotant d'une nouvelle marque et d'une nouvelle identité, l'activité Services Avantages & Récompenses entend se différencier plus fortement sur un marché extrêmement dynamique. Pluxee est une marque moderne et digitale qui reflète la vision, l'ambition et le positionnement de cette activité.

Pluxee permet à ses entreprises clientes de faire rayonner leur marque employeur en proposant à leurs collaborateurs des solutions innovantes et personnalisées, face aux évolutions fortes que connaît le monde du travail. Pluxee a pour ambition d'aider chacun à profiter davantage de ce qui compte vraiment pour soi.

Une gouvernance dédiée

Dans le cadre du projet de spin-off et de cotation, Pluxee s'est doté d'une gouvernance dédiée afin de soutenir la Société dans l'accélération de sa trajectoire de croissance commerciale et financière.

Le Conseil d'Administration de Pluxee présidé par Didier Michaud-Daniel sera composé de quatre administrateurs membres de la famille Bellon et de cinq administrateurs indépendants.

Pour mettre en œuvre sa stratégie, Pluxee peut compter sur Aurélien Sonet et son équipe de direction qui allie expertises transverses et compétences représentatives des différentes activités et zones géographiques où Pluxee opère.



Didier Michaud-Daniel
Président Exécutif
du Conseil d'Administration
de Pluxee



Aurélien Sonet
Directeur Général
de Pluxee

Un marché très large, attractif et sous-exploité

Le marché des solutions d'avantages aux salariés et d'engagement reste largement sous-pénétré. En 2023, le marché potentiel des titres repas et alimentaires était estimé à 219 milliards d'euros en volume d'affaires et devrait atteindre

environ 235 milliards d'euros en volume d'affaires d'ici 2025. La croissance continue du marché des avantages collaborateurs est soutenue par des tendances solides et de long terme.

Guerre des talents et « grande démission »

Demande croissante de solutions pour améliorer l'engagement et la rétention des collaborateurs.

Travail hybride

Davantage de solutions innovantes sur le lieu de travail et au-delà, y compris la livraison de repas, les formules de télétravail, les avantages liés à la mobilité et au bien-être.

Digitalisation

Amélioration des expériences digitales des collaborateurs et des employeurs pour plus d'efficacité.

Pouvoir des employés-consommateurs

Réponse aux demandes accrues de flexibilité et de liberté de choix stimulées par l'hétérogénéité des profils des employés.

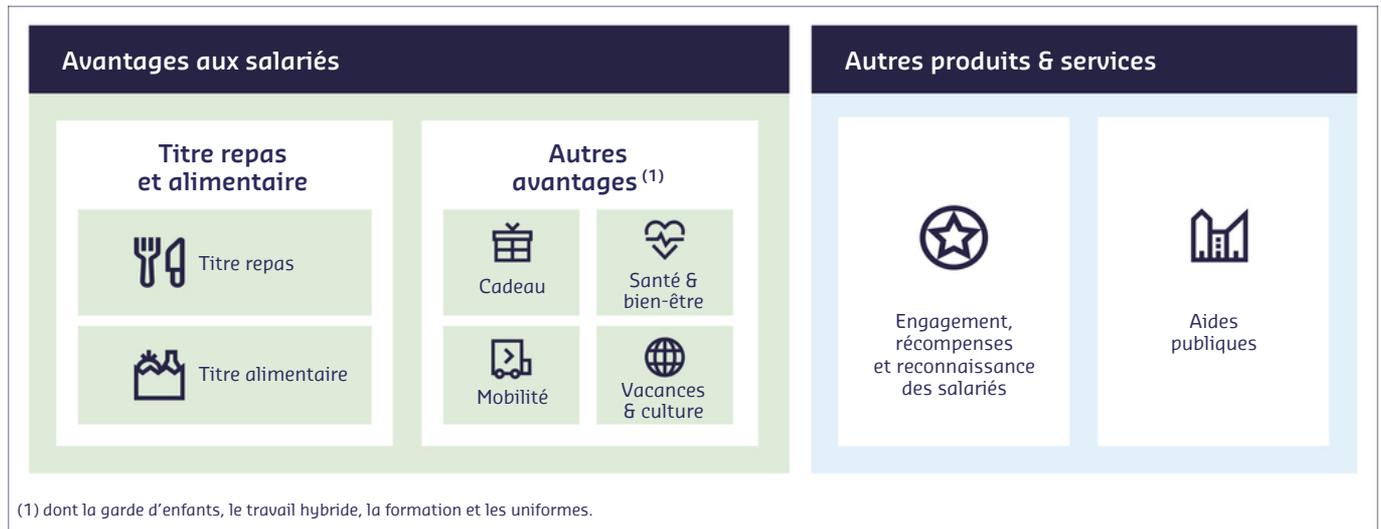
Soutien de l'économie locale

Mise en place de produits durables et personnalisés pour soutenir à la fois les commerçants locaux et le pouvoir d'achat des salariés.

Une offre attractive et digitalisée

Le marché des avantages et de l'engagement des collaborateurs regroupe une grande variété d'activités, émises par le biais de cartes ou de solutions digitales et, de moins en moins, de chèques papier. Les avantages aux salariés concernent, entre autres, les titres repas et alimentaires, les cadeaux, la mobilité, la santé, le bien-être (mental et physique), les titres vacances culture, ainsi que les avantages liés aux modes de travail hybride,

à la formation et à la garde d'enfants. Le marché de l'engagement, des récompenses et reconnaissances des salariés regroupe des solutions qui permettent aux employeurs d'accorder à leurs équipes des avantages afin de les aider à mettre en avant les valeurs de leur entreprise et à renforcer leur marque employeur.



Chiffres clés au 31 août 2023

31

pays

5 218

collaborateurs

Plus de

36 millions

de bénéficiaires

1,7 million

de commerçants partenaires

Plus de

500 000

clients

1 052 m€

de chiffre d'affaires
(selon les états financiers combinés publiés le 19 décembre 2023)

N° 2

mondial des avantages aux salariés et engagement

N° 1

mondial des aides publiques

Un modèle d'affaires structurellement vertueux

Le modèle d'affaires B2B2C de Pluxee, qui consiste en des solutions prépayées utilisées par les consommateurs chez des commerçants partenaires, crée de la valeur pour toutes les parties prenantes, fort d'un modèle hautement générateur de trésorerie, au sein duquel ses principales sources de revenus sont liées aux commissions des clients et des commerçants partenaires, ainsi que des intérêts sur le flottant.



Une feuille de route stratégique solide pour accélérer la croissance rentable

Pluxee met en œuvre son plan stratégique afin de tirer parti de ses principaux atouts et avantages concurrentiels, tout en accélérant le développement de ses solutions afin de mieux répondre au potentiel d'un marché sous-pénétré.

Ce plan ambitieux repose sur les piliers suivants :

1. renforcer son leadership sur le marché des titres repas et alimentaires ;
2. enrichir son offre en proposant une gamme plus large d'avantages aux salariés ainsi que des solutions d'engagement, de récompenses et de reconnaissance.

Pluxee prévoit de mettre en œuvre cette stratégie de croissance rentable en s'appuyant sur des catalyseurs clés, notamment :

- **Tech & Data** : permettre la croissance *top line*, une mise sur le marché rapide et le développement de produits digitaux avancés, soutenus par son infrastructure IT, et utiliser la technologie et les données pour améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- **Compétences** : continuer à investir dans ses collaborateurs, en particulier ceux qui possèdent des compétences essentielles en matière de produits, de technologies et de données, afin d'améliorer l'expérience digitale des consommateurs, en tirant parti de sa nouvelle marque d'employeur et de sa proposition de valeur pour les collaborateurs ;
- **Fusions et acquisitions** : renforcer sa solide présence sur le marché et enrichir son offre de produits et ses capacités technologiques.

Intégrer la RSE dans toutes les initiatives

Pluxee vise à mener ses activités en tant que partenaire de confiance auprès de toutes ses parties prenantes et à intégrer l'intégrité et la transparence dans sa gouvernance et ses opérations. Dans le cadre de son engagement à créer un impact positif, Pluxee a défini, pour l'exercice qui prendra fin le 31 août 2025, des stratégies et des objectifs RSE axés sur :

- un engagement auprès des fournisseurs qui ont signé le Code de conduite ;
- la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion sur le lieu de travail, en mettant l'accent sur l'accès des femmes aux postes de direction ;
- l'orientation du volume d'affaires spécifiquement vers les PME ;
- l'élaboration d'un plan ambitieux pour atteindre l'objectif Net Zéro d'ici 2035, qui a été soumis à l'initiative Science Based Targets (SBTi) en mars 2023, dans le but de réduire au plus tard en 2035 les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de Pluxee (périmètres 1, 2 et 3) de 90% par rapport à la base de référence de 2017.

6

Ordre du jour, exposé des motifs et projets de résolutions à l'Assemblée Générale

du 30 janvier 2024

À titre ordinaire

1. Distribution en nature d'actions de la société Pluxee aux actionnaires de Sodexo.
2. Pouvoirs en vue des formalités.

Présentation des résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 30 janvier 2024

À titre ordinaire

Résolution 1 : Distribution en nature d'actions de la société Pluxee aux actionnaires de Sodexo

Exposé des motifs

Comme annoncé le 26 octobre 2023, le Conseil d'Administration de la Société a décidé à l'unanimité d'approuver le projet de séparation (spin-off) des activités Services sur Site et Services Avantages & Récompenses prévoyant la séparation et la cotation sur Euronext Paris des actions de la société Pluxee laquelle détient directement et indirectement *via* ses filiales l'activité Services Avantages & Récompenses.

Le projet de spin-off sera réalisé par voie d'attribution aux actionnaires de la Société, sous la forme d'une distribution de réserves en nature dont le montant serait prélevé intégralement sur le poste de réserves distribuables intitulé « Autres réserves », de l'intégralité des actions composant le capital social de Pluxee (sous réserve, le cas échéant, des actions qui auraient été émises pour des raisons purement techniques afin de respecter le ratio d'attribution de 1 action Pluxee pour 1 action Sodexo).

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2023 les actionnaires de Sodexo ont approuvé la modification des statuts et la suspension du dividende majoré en ce qui concerne la distribution pour permettre la distribution des actions Pluxee. L'Assemblée Générale du 30 janvier 2024 est précisément appelée à approuver cette distribution.

Première résolution

(DISTRIBUTION EN NATURE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PLUXEE AUX ACTIONNAIRES DE SODEXO)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions et du rapport sur la distribution en nature des actions Pluxee :

- prend acte du montant inscrit au poste de réserves distribuables intitulé « Autres réserves » après approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 et affectation du résultat de cet exercice conformément aux décisions de l'Assemblée Générale annuelle mixte de la Société en date du 15 décembre 2023 ;
- décide, en application de l'article L. 232-11 du Code de commerce et de l'article 17.4 des statuts de la Société, sous condition de la décision d'Euronext Paris d'admettre les actions Pluxee aux négociations sur son marché réglementé :
 - de procéder, dans les conditions et selon les modalités décrites ci-après, à une distribution en nature prenant la forme de l'attribution d'actions de la société Pluxee, à raison d'1 action Pluxee pour 1 action Sodexo ayant droit à la distribution. La distribution portera sur un nombre total maximum de 147 174 692 actions Pluxee représentant le nombre maximum d'actions Sodexo ayant droit à cette distribution. Le nombre exact d'actions Pluxee distribuées sera déterminé en fonction du nombre exact d'actions Sodexo ayant droit à la distribution à l'issue du jour de Bourse précédant la date de détachement, actuellement prévue le 1^{er} février 2024, étant précisé que les actions détenues par Sodexo elle-même n'auront pas droit à la distribution objet de la présente résolution conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce,
 - que les ayants droit à l'attribution d'actions Pluxee seront les actionnaires de la Société (autres que la Société elle-même et les porteurs d'actions émises après le jour de Bourse précédant la date de détachement, actuellement prévue le 1^{er} février 2024) dont les actions auront fait l'objet d'un enregistrement comptable à leur nom à l'issue du jour de Bourse précédant la date de détachement actuellement prévue le 1^{er} février 2024 (c'est-à-dire après prise en compte des ordres exécutés pendant le jour de Bourse précédant la date de détachement, quand bien même le règlement-livraison de ces ordres interviendrait postérieurement à la date de détachement),

- que conformément à la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale annuelle mixte de la Société qui s'est tenue le 15 décembre 2023 relative à la suspension de la majoration du dividende stipulée à l'article 17-3(b) (Affectation et répartition des bénéfices) des statuts de la Société, aucune majoration ne sera attribuée aux actions au titre de la distribution en nature objet de la présente résolution, et
- que les actions Pluxee ainsi attribuées seront évaluées (i) sur la base de leur valeur nette comptable au 1^{er} septembre 2023, soit 615 465 568,20 euros, pour les actions émises par Pluxee en rémunération de l'apport réalisé par la Société des titres Pluxee International (anciennement Sodexo Pass International) et (ii) sur la base de leur valeur réelle le jour du détachement lequel est actuellement prévu le 1^{er} février 2024, soit au cours d'ouverture de l'action Pluxee, pour le reliquat. La distribution des actions Pluxee est imputée entièrement sur le poste « Autres réserves ».

L'Assemblée Générale prend acte de la date de détachement, actuellement prévue le 1^{er} février 2024, et de la date de livraison de la distribution exceptionnelle, actuellement prévue le 5 février 2024.

L'Assemblée Générale prend également acte que les droits des bénéficiaires dans le cadre de plans d'actions gratuites de Sodexo seront protégés conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à la Présidente-Directrice Générale dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre toutes mesures, faire toutes déclarations ou formalités, demander l'admission des actions Pluxee aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, prendre toutes dispositions nécessaires en vue de la réalisation de la distribution visée aux termes de la présente résolution (en ce compris notamment fixer la date définitive de la mise en livraison de la distribution exceptionnelle), effectuer tous ajustements, toutes imputations nécessaires, et plus généralement faire ce qu'il sera nécessaire aux effets des présentes.

Résolution 2 : Pouvoirs en vue des formalités

Exposé des motifs

La 2^e résolution est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

Deuxième résolution

(POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Demande d'inscription à l'e-convocation

**Actionnaires au nominatif :
optez pour l'e-convocation !
Simple, rapide, écologique et digital**

L'e-convocation vous permet de recevoir par e-mail votre convocation ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux Assemblées Générales de Sodexo.

À cet effet, pour les actionnaires au nominatif pur ou administré :

- connectez-vous sur le site sécurisé **Sharinbox** www.sharinbox.societegenerale.com avec vos identifiants :
 - **code d'accès (à 8 chiffres)** : il figure en haut de vos relevés et dans le formulaire de vote (sous le « Cadre réservé à la Société »). Si vous avez déjà activé votre compte avec votre adresse email définie comme identifiant, veuillez ne pas tenir compte de ce code d'accès et utiliser cette adresse mail pour vous connecter;
 - **mot de passe** : celui-ci vous a été envoyé par courrier à l'ouverture de votre compte nominatif auprès de Société Générale Securities Services. En cas de perte ou d'oubli de ce mot de passe, rendez-vous sur la page d'accueil du site et cliquez sur « Obtenir vos codes » ;
- puis cliquez sur l'onglet « **Mon compte** », sélectionnez « **Mes E-services** ». Vérifiez votre adresse e-mail dans la rubrique « **Coordonnées personnelles** » puis cliquez sur « **S'abonner gratuitement** » dans la rubrique « **E-services/E-convocations aux assemblées générales** ».

En choisissant l'e-convocation, vous faites un geste pour l'environnement, votre convocation vous parvient plus rapidement, vous disposez de plus de temps pour voter et vous participez à la digitalisation du Groupe.

Vos données à caractère personnel sont traitées par la Société Générale, en sa qualité de responsable de traitement, afin d'assurer votre participation à l'Assemblée Générale qui aura lieu le 30 janvier 2024. Elles seront conservées uniquement pour cette finalité et supprimées à l'issue des durées de prescription légale. Conformément à la loi française de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment à l'adresse suivante : SGSS-PersonalData@socgen.com. Si vous considérez que ledit traitement constitue une violation de la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ou exercer un recours juridictionnel auprès des juridictions françaises.

Demande d'envoi de documents et renseignements complémentaires

Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2024

Je soussigné(e)

Nom (ou dénomination sociale)

Domicile

Adresse électronique

Propriétaire de actions nominatives

et/ou de actions au porteur

de la société Sodexo, société anonyme au capital de 589 819 548 euros, dont le siège social est à Issy-les-Moulineaux (92130) – 255, quai de la Bataille de Stalingrad, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 301 940 219, demande l'envoi à l'adresse ci-dessus indiquée, des documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2024 *.

Fait à Le

Signature

Document à retourner :

- **si vos actions sont inscrites au nominatif :**
à Société Générale Securities Services – Service Assemblée Générale
32, rue du Champ de Tir – CS 30812, 44308 Nantes CEDEX 3 ;
- **si vos actions sont au porteur :**
à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres.

* En vertu des dispositions de l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires au nominatif peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où un actionnaire au nominatif désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

Suivez l'actualité de Sodexo sur [sodexo.com](https://www.sodexo.com)



@SODEXOGROUP



SODEXO



@SODEXOGROUP



@SODEXOGROUP



@SODEXOGROUP

SODEXO_BROCHURE_FR_30012024

Sodexo

Direction Juridique Groupe
255, quai de la Bataille de Stalingrad
92866 Issy-les-Moulineaux CEDEX 9

Tél. : 01 30 85 75 00

